YERRES

Service Juridique
N° tél. : 01 69 49 77 00
N/Réf. : NDA/ED/SM

DECISION N° 2000/15

OBJET: Contrat d'étude de définition relatif à la réalisation de travaux de mise en conformité du CEC conclu avec le Cabinet CERC ALBIN

Le Député-Maire de la Commune d'Yerres,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2122-22 ,
VU le Code des Marchés Publics, et notamment les articles 314 et 321,
VU la loi n°85-704 du 12 juillet 1985 modifiée relative à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée,
VU le décret n°78-1306 du 26 décembre 1978 modifié relatif au cahier des clauses administratives générales applicables aux marchés publics de prestations intellectuelles,
VU délibération du Conseil Municipal de la Commune d'Yerres en date du 29 Juin 1995, portant délégation au Maire pour traiter certaines affaires de gestion courante visées à l'article L 122-20 du Code des Communes,

CONSIDERANT la nécessité de confier une mission d'étude de définition relative aux travaux de mise en conformité du Centre Educatif et Culturel,

D E C I D E

D'approuver et de signer le contrat d'étude correspondant avec le Cabinet CERC ALBIN, sis 49 Quai Winston Churchill, 94211 LA VARENNE SAINT HILAIRE, représenté par Monsieur Philippe ALBIN,

DIT que le montant des honoraires sont fixés à 58.000F H.T. soit 69.948F T.T.C.

DIT que la présente décision sera inscrite au registre des actes de la commune et adressée à Madame le sous-préfet de l'Arrondissement d'Evry, et à Monsieur le receveur Municipal.

Fait à Yerres, le 19 janvier 2000

Le Député-Maire,

REÇU LE
21 JAN. 2000
DE L'ARRONDISSEMENT D'EVRY

Nicolas DUPONT-AIGNAN

HÔTEL DE VILLE
60 RUE CHARLES DE GAULLE - 91335 YERRES CÉDEX - TÉL. : 01 69 49 76 00 - FAX : 01 69 48 63 98
TOUTE CORRESPONDANCE DOIT ÊTRE ADRESSÉE À MONSIEUR LE DÉPUTÉ-MAIRE

aa